



VERIFICATION DES EPI POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR

Effectuer la vérification des EPI conformément aux obligations réglementaires et aux règles de sécurité



Public

Toute personne ayant à effectuer des vérifications d'EPI pour le travail en hauteur



Participants

Jusqu'à 10 personnes



Intra

Dans vos locaux, selon vos disponibilités



Prérequis

Comprendre et savoir lire le français



Durée

1 jour (7 heures)



Inter

Dans un centre technique proche de chez vous

Objectifs

- ✓ Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à la vérification des Equipements de Protection Individuelle
- ✓ Être capable d'effectuer le contrôle périodique obligatoire en interne
- ✓ Savoir remplir le registre de sécurité, entretenir et suivre les EPI

Programme

MODULE THEORIQUE

Textes réglementaires européens et nationaux
Protection individuelle (Normes/obligations)
Suivi et entretien des EPI
Elaboration du registre de sécurité

MODULE PRATIQUE

Présentation des différentes catégories d'EPI
Pathologies des EPI
Différents points de contrôle
Atelier pratique de vérification des équipements
Remplissage de la fiche de contrôle
Enregistrement sur le registre de sécurité

MISE EN SITUATION DES STAGIAIRES

Analyse et action corrective
Bilan et évaluation individualisés

VALIDATION D'APTITUDE A LA VERIFICATION DES EPI

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, exercices d'apprentissage en groupe, exercices et mises en situation adaptés à l'activité des participants.

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, EPI, EPC...

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste du travail en hauteur

Evaluation et validation

Evaluation pratique
Délivrance d'un certificat de réalisation

Périodicité de recyclage

Une périodicité de 36 mois pour l'actualisation de la formation et le rappel des techniques est préconisée.

Support remis aux stagiaires

Des supports dématérialisés sont remis aux participants

Références réglementaires

Articles R. 4121-1, R4323-100 et R4323-106 du code du travail ; Recommandations CNAMTS R430 et 431

Les + NEOMIS

- + Mises en situation adaptées à l'activité des participants
- + Formateurs qualifiés et expérimentés
- + Pédagogie interactive et participative
- + Garantie **minimum 60% de pratique**

98,3 % Taux de satisfaction
stagiaires



Notre engagement qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION